

COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 8 OCTOBRE 2024

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 8 octobre 2024 de 20 heures 30 à 23 heures 30.

Assistaient Aurora COSTA, Franck FALCONE, Alain LACASSIE, Ghislain LOMBARD, Gérard MIQUEL, Coralie PERROCHAIN, Christelle PESSUS, Cédric PETERSON, Michel RANSOU, Sun WAI SONG ,

Gégé MAUREL et Marc POLENNE étaient excusés.

1 SUITES DE L' AG du 21 septembre 2024 : le CODIR attribue les fonctions en son sein :

Président :	Michel RANSOU
Vice-président	Gérard MIQUEL
Licences / planning bateau	Coralie PERROCHAIN
Trésorière	Aurora COSTA
Trésorier adjoint	Alain LACASSIE
Communication	Marc POLENNE et Christelle PESSUS
Matériel	Gérard MIQUEL
assisté de	Charles LASSUS, Ghislain LOMBARD et Sun WAI-SONG
Bateau	Franck FALCONE
Voyages	Ghislain LOMBARD et Cédric PETERSON

Et aussi

Responsable technique	Jean Pierre ATTHAR
Apnée	Philippe NAUDIN
Bio	Jean François RULH
Webmestre	Myriam MOSCA

Personne ne s'est manifesté pour le poste de secrétaire. Gérard MIQUEL continue à s'en charger à titre exceptionnel.

Un jeu de clés est remis à Christelle PESSUS et à Franck FALCONE.

2 CANDIDATURE DE JEAN PIERRE ATTHAR EN QUALITE DE RESPONSABLE TECHNIQUE : elle est acceptée, et le CODIR l'intègre en son sein. La fonction comprend l'encadrement des moniteurs, le suivi des formations enfants + N1 N2 et N3, et l'organisation chaque année d'une sortie offerte aux moniteurs à HENDAYE, le CST payant le carburant.

3 LICENCES : 27 nouvelles licences, plus une en instance.

4 FINANCES : 32 712,73 € en compte courant, 23 119,90 € sur livret et 792 € en compte titres.

4-1 Compte rendu est fait des demandes de subvention adressées pour 2025 à la ville de TARBES (1 700 + 2 900 + 1 500 €) et à la région OCCITANIE (1 000 €). Réponses espérées fin 2024,

Le CST ne demandera rien, à ce stade, à l' Agence nationale du sport (ANS), préjugant d'un refus.

Les 1 500 € de la mairie de TARBES sont destinés au stage « Enfants » de ROSAS. Un débat s'engage à ce sujet sur deux points :

4-2 Depuis deux ans, la subvention de la ville de TARBES est considérée comme une aide aux familles, et répartie de manière égalitaire entre toutes les personnes présentes à ROSAS, qu'elles plongent ou pas, adultes ou enfants. Cette pratique devient contestable dès lors que les participants, de plus en plus nombreux, diluent cette subvention de telle sorte qu'elle devient invisible.

Après discussion, et en premier examen, il apparaît que cette subvention serait mieux employée en direction des moniteurs, dont le souhait de reconnaissance n'est pas discutable, éventuellement et subsidiairement aux enfants.

Un vote majoritaire fait toutefois préférer une répartition entre les seuls moniteurs (Gérard MIQUEL étant contre) , les simulations montrant qu'en élargir l'accès aux enfants ne serait pas déterminant pour leur participation au stage. Par ailleurs la prise en charge par une entreprise ou une collectivité d'une partie des coûts de la formation pour

des motifs sociaux est à rechercher par les parents dès l'adhésion au CST, et non pas de l'inscription (plus tardive) des enfants au stage.

4-3 Il apparaît que lors du dernier stage à ROSAS, deux N1 ont été délivrés. Cette pratique ne doit pas se renouveler. Les enfants sont éligibles à ROSAS aux prérogatives de plongeur de bronze, d'argent ou d'or, sans frais spécifiques de formation, comme prévu au barème approuvé en AG. Ils n'ont pas de cours théorique N1.

Si les parents souhaitent que leurs enfants progressent, ils les inscrivent en N1, voire 2, aux conditions du barème, mais le CST ne peut pas créer une catégorie intermédiaire entre les enfants et les autres élèves. La position fédérale est de considérer les enfants comme les adultes dès lors qu'ils ont atteint l'âge de préparer des passages de niveaux.

4-4 Aurora COSTA et Michel RANSOU s'entendront pour venir au CST pointer le paiement de leurs plongées à HENDAYE par les adhérents au vu des fiches de sécurité et des encaissements dans les écritures du Club.

5 QUESTIONNAIRE AUX ADHERENTS : il en a été question lors de l'AG du 21 septembre 2024. Après discussion, il apparaît que les observations émises à l'AG sur la protection des moniteurs ont reçu une réponse rassurante, et que la notion d'équité dans le barème 2024/2025, soulevée après l'approbation de celui-ci, sera étudiée pour l'AG de l'automne 2025. La diffusion d'un questionnaire n'apparaît pas nécessaire. Les demandes éventuelles seront examinées au cas par cas.

6 ACCUEIL DU CLUB DE LOURDES EN PISCINE EN DECEMBRE : après consultations, c'est OK.

7 DEMANDE D'AIDE DE PHILIPPE NAUDIN POUR RENOUVELER SON RIFAA (réactions immédiates face aux accidents d'apnée) : une aide est demandée pour cette formation, indispensable pour l'encadrement des entraînements en fosse des apnéistes. Soixante euros sont accordés, à demander le moment venu avec justificatifs.

8 BATEAU : COGNAC a effectué 136 plongées du 4 au 6 octobre 2024. Le fonctionnement de l'hydraulique de barre est soupçonné de

fuite interne. Le mécanicien va voir. De même que l'hydraulique de l'arbre d'hélice.

Un pavillon A neuf (merci à la FFESSM) et un extincteur de plus (merci à Gérard MIQUEL) seront déposés au bateau.

9 COMPRESSEUR : trop lent, trop faible, pas assez fiable, le BAUER ne convient décidément pas.

Devant les délais qui s'allongent, il est décidé de lancer un appel d'offres auprès de SIABA, certes, mais aussi de BCH Compresseurs (identifié par Charles LASSUS) et d'une autre entreprise, en demandant des prix pour la fourniture en neuf ou en occasion garantie d'un matériel de 40 M3/heure, son installation, son entretien, ses éventuels dépannages, son dossier technique en vue de sa déclaration en DREAL, et la reprise de notre BAUER 19 M3/heure.

10 VOYAGES : continuité pour l'ESTARTIT, Cédric recherche pour le printemps une destination dans le Var, et pour l'automne une autre en Mer Rouge (Égypte).

11 QUESTIONS DIVERSES :

11-1 MATERIEL : précision est donnée sur le suivi des matériels de piscine destinés aux enfants. Ils sont délivrés globalement à Patrick DAVEAU, qui se charge de les distribuer aux enfants et de les conserver dans notre placard grillagé à BOYRIE.

11-2 TIV : Gérard MIQUEL a reçu dix candidatures pour la formation qu'il organise les 26 et 27 octobre 2024.

PERMANENCES A VENIR

12 octobre 2024 Coralie PERROCHAIN

19 octobre 2024 Gérard MIQUEL

26 octobre 2024 Pas de permanence cause formation TIV

2 novembre 2024 Gérard MIQUEL

Prochain Comité de direction mardi 5 novembre 2024 à 20 heures 30

Dressé le 9 octobre 2024

Michel RANSOU